

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 octobre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 33 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettres identiques datées du 12 octobre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, celui-ci agissant en sa qualité de titulaire de la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, j'ai l'honneur de vous informer de l'état d'avancement des délibérations de la Conférence concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, et de vous communiquer par la présente la déclaration adoptée au quatrième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence, qui s'est déroulé le 8 octobre 2012 à Kampala (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Arthur S. **Kafeero**



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 octobre 2012
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États
membres de la Conférence internationale sur la région
des Grands Lacs concernant la situation sur le plan
de la sécurité dans l'est de la République démocratique
du Congo**

**Quatrième Sommet extraordinaire des chefs d'État
et de gouvernement**

Kampala, 8 octobre 2012

Préambule

Nous, les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réunis à Kampala le 8 octobre 2012 à l'invitation de Yoweri Museveni, Président de la République de l'Ouganda et Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour évoquer la situation sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo,

Félicitant chaleureusement le Gouvernement et le peuple ougandais à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de leur pays,

Rappelant les décisions issues de nos sommets extraordinaires antérieurs, tenus à Addis-Abeba, le 15 juillet 2012, à Kampala, les 7 et 8 août 2012, puis de nouveau dans la capitale ougandaise, le 8 septembre 2012, en particulier la création d'une Force internationale neutre destinée à lutter contre les forces qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo, conformément au mandat fixé dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs de la Conférence et les instruments correspondants, ainsi que la création du Fonds d'assistance humanitaire,

Réaffirmant que la responsabilité première de l'élaboration de solutions durables aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité régionales incombe aux États de la région,

Prenant note de l'accalmie dans les combats qui se poursuit dans l'est de la République démocratique du Congo, grâce à l'action menée par les pays de la région,

Déterminés à trouver une solution globale et durable à cette crise,

Rappelant également la décision que nous avons prise au sommet du 8 septembre 2012 de nous retrouver ici, à Kampala, le 8 octobre 2012, pour recevoir les rapports d'étape, notamment celui de l'Équipe militaire d'évaluation,

Prenant note des décisions prises à la réunion de haut niveau sur la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo convoquée par le Secrétaire général à New York le 27 septembre 2012,

Conscients de la gravité de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, et du fait qu'elle fait peser une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de toute la région des Grands Lacs,

Rappelant la force de notre adhésion au Pacte de la Conférence internationale sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, en date du 15 décembre 2006, ainsi que les Protocoles y relatifs,

Saluant l'importante action diplomatique menée sans relâche par le Président du Sommet, Yoweri Museveni, pour faire cesser complètement les combats dans l'est de la République démocratique du Congo,

Ayant remercié l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies de l'action qu'elles ont déjà menée pour trouver une solution face à la situation qui règne en République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne le soutien apporté au secrétariat de la Conférence, au Mécanisme conjoint de vérification élargi et à l'Équipe militaire d'évaluation,

Accueillant avec satisfaction le communiqué qu'a publié le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à l'issue de sa trois cent trente-cinquième réunion, sur la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, en réponse à la déclaration issue de notre troisième Sommet extraordinaire, qui s'est tenu à Kampala le 8 septembre 2012,

Ayant examiné et adopté, tel que modifié, le rapport sur la réunion du Comité des ministres de la défense qui s'est tenue les 6 et 7 octobre 2012,

Ayant également examiné et adopté, tel que modifié, le rapport sur la situation sur le plan de la sécurité que connaît l'est de la République démocratique du Congo, rapport issu de la quatrième Réunion extraordinaire du Comité interministériel régional de la Conférence, tenue à Kampala le 7 octobre 2012, et notamment la recommandation y formulée de collaborer avec la Communauté de développement de l'Afrique australe,

Constatant que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo n'est toujours pas réglée et qu'il faut s'en occuper de toute urgence,

Constatant également qu'il est nécessaire de mener sans cesse une action politique et diplomatique visant à régler durablement la crise dans cette zone,

Exprimant notre reconnaissance au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour le soutien qu'ils ont apporté au Centre conjoint d'intégration des données de renseignement,

Saluant le remarquable travail accompli à ce jour par l'Équipe militaire d'évaluation,

Prenant note du message de soutien à l'initiative régionale lancée par la Conférence pour traiter le problème de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo que le Secrétaire général nous a adressé,

Nous félicitant de la demande d'adhésion à la Conférence présentée par la République du Soudan du Sud,

Décidons ce qui suit :

I. Action diplomatique et politique du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

Nous demandons au Président de la Conférence de poursuivre l'action diplomatique et politique menée pour trouver une solution globale à la crise que traverse l'est de la République démocratique du Congo;

II. Force internationale neutre

Nous chargeons le Président de la Conférence de procéder aux consultations avec les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence et de la Communauté de développement de l'Afrique australe et des autres pays d'Afrique qui sont nécessaires pour obtenir qu'ils fournissent les 4 000 soldats dont a besoin la Force internationale neutre, ainsi que des consultations avec le reste de la communauté internationale en vue d'obtenir un mandat délivré par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et mobiliser des ressources logistiques et financières suffisantes;

III. Équipe militaire d'évaluation

1. Nous ordonnons à l'Équipe militaire d'évaluation de terminer son rapport sous deux semaines, notamment en ce qui concerne le concept général d'opérations de la Force internationale neutre, et de le soumettre au Comité des ministres de la défense par l'intermédiaire des chefs d'état-major, à sa réunion prévue le 25 octobre à Goma, en République démocratique du Congo;

Nous chargeons le Président de la Conférence de veiller, en consultation avec les autres chefs d'État, à l'application des recommandations figurant dans le rapport sur l'Équipe militaire d'évaluation, et cela dès que le Comité des ministres de la défense le lui aura soumis, soit deux semaines après le quatrième Sommet extraordinaire;

Nous demandons à l'Équipe militaire d'évaluation d'élaborer pour son propre usage des consignes permanentes et de les soumettre aux chefs d'état-major pour validation;

Nous chargeons le Comité des ministres de la défense de superviser la mise en activité de la Force internationale neutre et d'informer le Président de la Conférence, qui transmettra l'information aux autres chefs d'État, des progrès accomplis dans ce domaine;

IV. Mécanisme conjoint de vérification renforcé

1. Nous donnons ordre au Mécanisme conjoint de vérification renforcé de commencer immédiatement ses activités de terrain;

2. Nous donnons ordre au Secrétaire exécutif d'élaborer d'ici une semaine un budget clair et détaillé pour le Mécanisme conjoint, en tenant compte des recommandations du Comité interministériel régional, et de le communiquer au Comité des ministres de la défense;

3. Nous autorisons le Secrétaire exécutif à continuer de mobiliser des ressources afin de faciliter les activités du Mécanisme;

V. Centre conjoint d'intégration des données de renseignement

1. Nous chargeons le Centre conjoint d'intégration des données de renseignement de faire rapport au Comité de coordination régionale et au Président du Comité des chefs d'état-major des pays membres de la Conférence, lesquels transmettront l'information au Comité des ministres de la défense;

2. Nous chargeons également le Centre conjoint de présenter régulièrement à l'Équipe militaire d'évaluation et au Mécanisme conjoint de vérification renforcé des rapports sur les données de renseignement recueillies;

3. Nous demandons à tous les États membres n'ayant pas encore mis à la disposition du Centre le nombre voulu d'experts de le faire dès que possible;

4. Nous donnons ordre au Centre de veiller à ce que les indemnités de ses experts soient alignées sur celles des experts de l'Équipe militaire d'évaluation et du Mécanisme renforcé, et de revoir son budget en conséquence;

VI. Gestion de la situation humanitaire

1. Nous approuvons la désignation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comme gestionnaire du Fonds d'assistance humanitaire de la Conférence;

2. Nous approuvons également la création d'un comité consultatif chargé d'aider le Secrétaire exécutif à mobiliser des ressources et à appliquer le principe de responsabilité. Ce comité sera composé des coordonnateurs nationaux pour la Conférence du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda, ainsi que de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Secrétaire exécutif de la Conférence et d'un représentant de la filiale burundaise de la Kenya Commercial Bank. Les réunions de ce comité consultatif se tiendront en même temps que les sessions ordinaires du Comité interministériel régional;

3. Nous prions instamment les États membres s'étant engagés à contribuer au Fonds d'assistance humanitaire de verser sans tarder les sommes promises, et nous appelons les autres partenaires à s'engager à contribuer au Fonds;

4. Nous chargeons le Secrétaire exécutif de veiller à ce que des mesures d'urgence soient prises pour améliorer la situation humanitaire de l'est de la République démocratique du Congo, qui est précaire;

VII. Dépenses extrabudgétaires du secrétariat de la Conférence

1. Du fait de l'insécurité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo, le secrétariat de la Conférence a dû entreprendre des activités extraordinaires dont le coût doit être réparti entre tous les États membres de la Conférence, nous acceptons de verser chacun 75 000 dollars des États-Unis à cette fin;

2. Nous exhortons les États membres qui ont encore des arriérés de paiement d'en acquitter le montant d'ici au 1^{er} novembre 2012, afin que le Secrétariat exécutif puisse honorer ses obligations financières;

3. Nous demandons au Secrétaire exécutif de procéder dans les 7 jours à une évaluation des moyens nécessaires au renforcement des capacités du secrétariat,

et aux États membres, de dépêcher à leurs propres frais, auprès du secrétariat, comme suite à cette évaluation, des experts capables de l'aider dans ce domaine, et cela dans les 10 jours suivant la réception du rapport d'évaluation des besoins;

**VIII. Demande d'adhésion de la République du Soudan du Sud
à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs**

Nous chargeons le Secrétaire exécutif de la Conférence de veiller à ce que les formalités relatives à l'admission de la République du Soudan du Sud soient respectées et que sa candidature soit présentée pour examen à la prochaine réunion du Comité interministériel régional, prévue pour la fin novembre 2012 à Bangui.

Le Président de la République d'Angola
(*Signé*) Jose Eduardo **Dos Santos**

Le Président de la République du Burundi
(*Signé*) Pierre **Nkurunziza**

Le Président de la République centrafricaine
(*Signé*) François **Bozize**

Le Président de la République du Congo
(*Signé*) Denis **Sassou-Nguesso**

Le Président de la République démocratique du Congo
(*Signé*) Joseph **Kabila Kabange**

Le Président de la République du Kenya
(*Signé*) Mwai **Kibaki**

Le Président de la République du Rwanda
(*Signé*) Paul **Kagame**

Le Président de la République du Soudan
(*Signé*) Omar Hassan Ahmed **El Bashir**

Le Président de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Jakaya Mrisho **Kikwete**

Le Président de la République de l'Ouganda
(*Signé*) Yoweri Kaguta **Museveni**

Le Président de la République de Zambie
(*Signé*) Michael Chilufya **Sata**
